



AUTOUR DU PONT NEUF

Nos rubriques :

Pont neuf/route de Gencay : du bon usage du rond point

Rue de la plaine: Après la forêt vierge...

Le monde dans notre quartier: Le développement durable

Municipalité : Journées « dialogue » où en est on ?

Pierre levée : l'industrie des peaux d'oies

Fête : retour sur un temps fort

Recette un gâteau au chocolat

Edito

par Yvette Mazeran

Pour des raisons tout à fait indépendante sde notre volonté, ce journal, préparé depuis le début de l'année n'a pu être diffusé. Notre objectif étant de produire 3 journaux par an, nous nous excusons de ce retard. L'actualité a dû en être un peu revue.

Entre le dernier exemplaire paru et celui-ci, l'Assemblée Générale a eu lieu le 28 Mars 2003 fixant les objectifs de notre association depuis notre installation dans la MAISON du QUARTIER. Cette maison, bien que petite, permet néanmoins des rencontres, des activités pour créer des liens entre les habitants qui le souhaitent.

Pour cela, actuellement, le MERCREDI après-midi, de 15h.30 à 18 Heures, une permanence est en place. C'est un moment qui peut être convivial, récréatif, voire "créatif" au gré de chacun. Adhérents et habitants y sont les bienvenus. D'autres activités vont s'y dérouler. Vous en serez informés au fur et à mesure de leur mise en place. Un questionnaire a déjà été diffusé aux adhérents et un certain nombre de réponses nous est déjà parvenu.

Nous invitons toutes celles et ceux qui veulent participer à une activité à prendre contact avec nous pour envisager la réalisation de projets communs.

DONC à BIENTOT,

Fête du Quartier le 13 septembre 2003 à partir de 15h30 au « Confort Moderne »

DU BON USAGE DU ROND POINT

Observant ce qui se passe autour des ronds points de notre quartier : celui qui dessert la rue du Faubourg du Pont-Neuf, Route de Gençay et de Nouaillé et plus haut, celui qui termine la rue du Faubourg du Pont-Neuf avant le cimetière de la Pierre-Levée, nous avons constaté que les règles de circulation quelles qu'elles soient avaient l'air, parfois, bizarrement appliquées.

Nous avons voulu en savoir un peu plus afin d'en faire connaître le meilleur usage par quelques règles importantes à retenir et à appliquer

- Il n'y a pas de priorité à l'entrée dans un rond point. Il faut donc céder le passage aux voitures déjà engagées dans le giratoire ce qui implique qu'il faut aborder le rond point à une vitesse réduite.
- S'il n'a pas la possibilité de s'insérer entre les véhicules circulant dans le rond point, le conducteur, à l'entrée, doit s'arrêter.
- Beaucoup n'utilisent pas les clignotants ce qui fait que les autres usagers, cyclistes motocyclistes etc... ne savent pas à quoi ils s'exposent.
- Il vaut donc mieux que la vitesse soit réduite (ce qui n'est pas toujours le cas) d'autant que les passages pour piétons qui entourent les ronds points sont rendus vraiment dangereux par cette vitesse et l'intensité du trafic. **ALORS ATTENTION** : La vitesse limite c'est 50 Km à l'heure.

RECETTE : LE GATEAU AU CHOCOLAT (facile à faire)

100 gr. de chocolat noir, 80 gr de sucre en poudre
45 gr de farine tamisée, 90 gr de beurre (ou 45 g de beurre et 45 gr de margarine)

3 œufs, 1 pincée de sel, 1/2 paquet de levure chimique si on veut que le gâteau soit plus léger.

- A feu très doux faire fondre le chocolat et le beurre (ou beurre/ margarine)
- battre ensemble le sucre, la farine, 1 œuf entier et les 2 jaunes, le sel, bien délayer.
- battre les 2 blancs qui restent en neige ferme.
- Bien mélanger ensuite avec le sucre, la farine et l'œuf le chocolat et le beurre fondus.- Ajouter les blancs en neige en aérant la préparation

Mettre au four dans un moule à cake beurré, thermostat 6, cuire pendant 30 à 35 minutes.

Bon appétit !

Après la "FORET VIERGE"

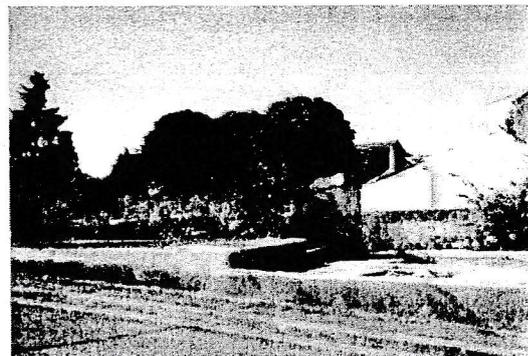
- A l'angle de la rue de la Plaine, nous avons longtemps déploré la vue d'une friche à laquelle on finissait par s'habituer malgré tout car les arbustes parfois en fleurs devenaient presque agréables. C'était dans l'attente d'une construction... maintes fois repoussée.

- Le résultat... ne recueille l'approbation ni des riverains, ni des passants. Cet immeuble qui "plombe" le virage comporte 3 gros inconvénients :

Pour la circulation, manque de visibilité, de marge de manœuvre pour les autobus, situation rendue plus dangereuse du fait de cette construction à angle droit débouchant sur la route de Gençay ou le trafic est extrêmement dense et très rapide.

A noter que malgré nos demandes répétées, notamment lors des journées "dialogues" précédentes, l'aménagement de ce carrefour, en arrondissant en retrait cet angle droit, n'a pas été réalisé.

- Pour l'esthétique, sur cette route de Gençay qui comporte encore de belles demeures presque centenaires, on comprend mal que le respect du site ait été de nouveau bafoué et que ce bâtiment moderne (normal en soi) ait trouvé place dans un tel lieu. **C'EST NAVRANT.**



souvenir de la friche de la rue de la plaine

- Pour l'environnement, on ne peut pas dire que l'intégration soit respectée. Il nous semblait pourtant que des règles étaient posées par une loi de juillet 94 dont on se demande si elle est appliquée et où ? on bétonne beaucoup mais d'espaces verts ... POINT.

Ici c'est donc raté encore une fois et on se souvient de la résidence à l'entrée de la rue Basse avec un muret extérieur inutile et incongru qui bloque les déplacements des résidents de cette rue très étroite, exemple frappant de l'attention que l'on doit porter aux constructions nouvelles en se rendant sur le terrain pour voir si ces implantations comportent des conséquences et nuisances dangereuses. C'est notre souhait.

Le Comité de rédaction

Fête du Quartier le 13 septembre 2003 à partir de 15h30 au « Confort Moderne »

LE DEVELOPPEMENT DURABLE : C'EST QUOI ?

Ce terme peu explicite pose question. En eux-mêmes les 2 mots sont compréhensibles. Quant à savoir pratiquement tout ce qu'ils recouvrent c'est déjà plus difficile. C'est peut-être pour cela que chacun ne se sent pas concerné. Donc, dans notre petit journal de 4 pages, nous n'avons pas la prétention de nous lancer dans des explications très détaillées ou dans un catalogue des implications dans notre vie courante. Mais puisque les Comités de quartiers sont représentés dans le Conseil de DEVELOPPEMENT DURABLE, nous ne pouvons nous en désintéresser.

Souhaitant plutôt que chacun s'y retrouve un peu, nous ne voulons AUJOURD'HUI que donner une définition qui touche surtout à l'urbanisme, enjeu urbain, alors que le développement durable touche évidemment bien d'autres secteurs. La définition reprise dans la revue "URBANISME" est la suivante :

" Le développement durable permet de répondre aux besoins du PRESENT sans compromettre la capacité des générations FUTURES de répondre à leurs propres besoins. "

Nous livrons les termes de cet article à la réflexion de chacun comme une information qui nous concerne tous.

JOURNÉES "DIALOGUE" OÙ EN EST-ON?

Elles devraient être reprises prochainement selon les élus contactés. Il y a toujours, en effet, des problèmes à résoudre. Quelques exemples : rénovation de la rue Basse, pose de lampadaires assortis sur le Pont-Neuf, fleurissement de ce Pont, sans compter de nombreuses questions que les habitants du quartier ne manqueront pas de poser.

De même, nous ne perdons pas de vue la reconversion du « PARC A FOURRAGES » qui devrait donner une image nouvelle et plus agréable à côté de l'Hypogée dont nous déplorons que le jardin soit toujours fermé au public.

Les Conseils de Quartier qui se mettent en place permettront peut-être de trouver des solutions pour améliorer davantage la vie des habitants (par consultation, par exemple). A nous d'y réfléchir puisque l'on est dans la phase d'élaboration de ces Conseils de quartiers issus de la loi du 27.2.2002. Ceci nous amène

à donner des explications sur cette loi dite de "démocratie et de proximité".

L'application de ce texte à POITIERS, posait quelques problèmes car il institue des instances de démocratie, de vie et d'animation des quartiers qui, dans notre ville existaient déjà depuis plusieurs années et fonctionnaient correctement même si le système est toujours à améliorer. Cette loi risquait de perturber le système en place en multipliant des structures presque identiques qui entraîneraient un fonctionnement plus lourd pour les bénévoles des quartiers. En définitive, on aboutit à une multiplicité de représentations ce qui devient contraire de la démocratie.

En fin de compte, après plusieurs réunions inter quartiers et avec les élus chargés de l'application de cette loi, il s'avère que des possibilités de fonctionnement allant dans le sens des souhaits des Comités de quartiers existent et pour la mise en place, tous les Comités de quartiers se sont réunis fin Janvier afin de définir une Charte de fonctionnement qui a été présentée à la Municipalité pour application. Affaire à suivre...

RETOUR SUR UN TEMPS FORT

- En 2002, en l'absence d'un lieu disponible pour notre fête annuelle, nous avons été privés de cette réunion festive qui nous permet chaque année de nous rencontrer pour vivre des moments agréables ensemble.

- Pour compenser, un concert a été organisé le 15 Novembre 2002 dans les locaux du CONFORT MODERNE avec deux très jeunes et talentueuses chanteuses : Ève et Blandine BEAUDOIN

- Elles ont interprété entre autres des chansons de Hélène SEGARA, J.J. GOLDMAN, Patricia KAAS, Isabelle BOULAY etc... avec une grande maîtrise malgré leur jeune âge.

- Près de 100 personnes s'étaient déplacées et ont applaudi ce spectacle agréable très réussi.

- Ce concert gratuit était suivi d'un "pot" et de dégustation de gâteaux.

Fête du Quartier le 13 septembre 2003 à partir de 15h30 au « Confort Moderne »

L'HISTOIRE DE NOTRE QUARTIER : LA PIERRE LEVÉE (HAUT) L'INDUSTRIE DES PEAUX D'OIES

Peu de gens dans notre quartier du faubourg du Pont-Neuf savent que dans notre rue de la Pierre-Levée, il y avait une usine qui travaillait les peaux d'oies. Cette usine appartenait à Monsieur Léon BAILLARGEAU. Une équipe d'acheteurs parcourait les campagnes pour découvrir et monnayer les oies bien duvetées et de belle couleur blanche.

Entreposées dans un terrain situé derrière l'usine, elles étaient abattues avec précaution (pour ne pas tacher le plumage), les oies étaient débarrassées de leur peau incisée sur le dos à petits traits de couteaux, comme pour de vulgaires lapins. Les plumes étaient ensuite retirées soigneusement jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une nappe de duvet souple et vaporeux. Clouées sur une planche les peaux étaient séchées à l'air libre, puis déclouées, écharnées, dégraissées et blanchies.

Ce n'est qu'en 1892 que M. Greuillet - Baillargeau découvrit un procédé spécial de préparation des peaux d'oies à la benzine. Ce procédé, breveté par la suite permit d'obtenir des peaux duvetées d'une souplesse et d'une blancheur incomparable. Aussi, les peaux duvetées blanches furent employées à la fabrication des houppes à poudre de riz et s'étendit rapidement aux diverses industries de la mode pour la fourrure et la passementerie.

En 1923, M. Léon Baillargeau, Industriel spécialise et neveu de M. Greuillet-Baillargeau obtint par des moyens scientifiques, un procédé de teintures indélébiles, lui permettant de livrer aux diverses industries s'y rattachant des peaux duvetées teintées, depuis le rose le plus tendre au bleu le plus foncé, en passant par le jaune, le vert ou le mauve délicat. Les bandes de "cygne" étaient alors montées en capeline et les chutes utilisées à la confection de houppes légères, petits manteaux, cols de fourrure, garniture de layettes pour enfants ainsi que les garnitures de manteaux pour dames, les garnitures de lit, couvre-pieds etc...

En 1926, à la Foire de Lyon, M. Léon Baillargeau avait exposé ses peaux d'oies. L'arrivée des matériaux synthétiques fut en grande partie responsable de la disparition de cette industrie locale.

M. Baillargeau vendit son usine à la Société Elba-Bergeron qui ne resta que très peu de temps.

Une fabrique de bonbons vint s'installer à la place des peaux d'oie; "COQUEMONDE" qui disparut elle aussi assez rapidement.

Marthe Duranceau

N'oubliez pas de renouveler votre adhésion....

J'adhère à l'association "Autour du Pont Neuf" pour l'année 2003.

Adresser à l'attention d' "Autour du Pont Neuf" 46 route de Gençay 86000 POITIERS

Je joins ma cotisation de membre actif 7€ 11€ 15€ par chèque à l'ordre d'Autour du Pont Neuf

NOM.....PRENOM.....Tél..05.49.....

ADRESSE.....

Rédaction /mise en page :Annie CLAIRENBAUD, Mauricette ROUSSAUD, Yvette MAZERAN JI Cézard
imprimerie Corep

Fête du Quartier le 13 septembre 2003 à partir de 15h30 au « Confort Moderne »